



Centre nautique:
Port des Abériaux
Route de Promenthoux 4
1197 Prangins

Tél : +41 22 361 92 71
Mob. : +41 79 688 53 85
E-mail: info@gb-waypoint.com
Internet: www.gb-waypoint.com

Siège:
GB WAYPOINT
Gian Luca Brucchiatti
ch. de la Chenalette 5 B
CH-1197 Prangins

REGLEMENT LOCATION & BOAT SHARING GB WAYPOINT 2020

Le centre nautique *GB WAYPOINT Gian Luca Brucchiatti*, ci-après défini « organisateur » propose un programme de location et utilisation partagée de bateaux à moteur et à voile (*boat sharing*), réservé à un nombre limité d'utilisateurs, ci-après définis « conducteurs ».

Conditions de participation

- Etre titulaire d'un permis de conduire valable sur les eaux Suisses.
- Remplir une demande d'adhésion, accompagnée d'une copie des permis de conduire les bateaux.
- Déclarer par écrit l'acceptation du présent règlement et des Conditions Générales.
- Etre titulaire d'une assurance responsabilité civile privée.

L'organisateur peut refuser une demande de participation ou exiger des sessions de perfectionnement, s'il estime que les compétences du conducteur sont insuffisantes.

Tarifs et abonnements

Les tarifs publiés sont exprimés en unités de location.

Pour les utilisateurs n'ayant pas acheté d'abonnement, chaque unité correspond à 1 FRS.

Les abonnements permettent l'achat anticipé de blocs d'unités à taux préférentiels. Le taux de réduction est proportionnel à la taille de l'abonnement.

L'abonnement MAXI (3000 unités) permet des utilisations excédant le forfait prépayé, pendant le reste de la saison, au même taux de réduction, avec facturation mensuelle au prorata. L'épuisement des abonnements MINI et MIDI ne donne pas droit à extension au prorata.

La validité de chaque abonnement reste limitée à la saison d'achat ; les abonnements non utilisés ou partiellement utilisés ne peuvent pas être reconduits aux saisons successives. Les unités achetées et non utilisées ne sont pas remboursées.

Le même abonnement peut être utilisé par plusieurs conducteurs appartenant au même ménage, à condition de posséder les permis requis. Chaque conducteur doit toutefois déposer une demande de participation séparée et souscrire personnellement le présent règlement.

Réservations

Les locations doivent être réservées avec un préavis raisonnable, sur place ou par écrit, via e-mail uniquement. Elles seront considérées fermes uniquement après confirmation écrite de l'organisateur. Les réservations effectuées par téléphone, sms ou autres formes de messagerie, ne seront pas retenues ou n'auront aucune valeur contractuelle sans confirmation écrite via e-mail.

Annulation

L'annulation des réservations est possible, sans pénalités, par écrit, avec au moins 3 jours ouvrables de préavis. L'annulation tardive des réservations est acceptée sans pénalité uniquement en cas de conditions météorologiques dangereuses : vents dépassant force 4 sur l'échelle de Beaufort, situation orageuse, pluie battante et persistante, mauvaise visibilité, avis de prudence ou tempête en cours.

En cas d'annulation tardive pour d'autres raisons, le 50% du prix de la location est facturé.

En cas d'absence non communiquée (no show) la totalité du prix de la location est facturée.

Zone de navigation et équipage

La zone de navigation comprend la totalité du Lac Léman, toutefois, tout éloignement géographique supérieur à 20 km depuis le port de Prangins doit être communiqué à l'organisateur aussi tôt que possible ; de préférence, avant le départ.

La composition de l'équipage (nombre d'adultes et d'enfants, âge des enfants) doit être communiquée à l'organisateur en temps utile avant chaque départ. Le conducteur s'engage à ne jamais dépasser le nombre maximum de passagers prévu par le permis de navigation du bateau. Le conducteur est tenu de vérifier la présence à bord du matériel de sécurité prescrit avant le départ.

Cautions et modalités de paiement.

Pour tous les conducteurs n'ayant pas souscrit d'abonnement :

Une caution de FRS 500.- en espèces, sera exigée avant chaque utilisation, en plus du prix de la location ; elle sera restituée à la fin de la location, si aucun dégât imputable aux utilisateurs n'est constaté. En cas contraire, la caution sera totalement ou partiellement retenue, proportionnellement aux dégâts causés. Le conducteur du

bateau est responsable des dommages causés au bateau loué au à des tiers. Il répondra personnellement de ces dommages, même au-delà du montant couvert par la caution versée.

Les montants de la location du bateau et de la caution seront versés en espèces avant le début de la location. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées. Les extras (carburant utilisé ; nettoyage éventuel) doivent être payés, au comptant, à la fin de la location.

Pour les conducteurs ayant souscrit un abonnement, aucune caution ne sera exigée, toutefois le conducteur reste responsable des dommages éventuels causés au bateau loué au à des tiers. Il répondra personnellement de ces dommages.

Consignes d'utilisation et sécurité

En souscrivant le présent règlement, Chaque utilisateur assume personnellement la responsabilité de la conduite du bateau et s'engage à respecter les consignes suivantes :

- Avoir à bord son permis de conduire, ainsi qu'un document d'identité.
- S'assurer que tous les passagers aient un document d'identité.
- Avoir à bord un téléphone mobile et en communiquer le numéro à l'organisateur. Rester atteignable en permanence et communiquer à l'organisateur en temps utile tout cas de panne ou accident, pour qu'une assistance puisse être organisée. En cas d'urgence ou accident grave, la police devra être immédiatement prévenue.
- Eviter de se faire remorquer ou de remorquer d'autres bateaux, sans autorisation préalable de l'organisateur, sauf cas de détresse ou urgence absolue.
- Chaque conducteur est responsable du respect des règles de la navigation et répond des dommages éventuels causés aux bateaux mis à disposition par l'organisateur, ou à des tiers.
- En cas d'accident, faute grave ou autre action qui puisse comporter l'immobilisation ou la séquestration du bateau, le conducteur répond personnellement de la perte de gain conséquente pour l'organisateur.
- Le port du gilet de sauvetage est recommandé à tous moment pendant la navigation. Il est obligatoire de nuit et par mauvaise visibilité ainsi qu'en cas de navigation à vitesse élevée ou par conditions météorologiques fortes. Il est obligatoire en permanence pour les enfants de moins de 12 ans et pour les personnes ne sachant pas nager. La navigation reste déconseillée aux mauvais nageurs.
- Observer et faire observer l'interdiction de fumer ou d'allumer quelconque flamme à bord ou à proximité des bateaux.
- Contrôler l'équipement du bateau et de ses co-équipiers avant le départ.

Autres dispositions

Les bateaux doivent être rendus dans le même état de propreté extérieure et intérieure du début de l'utilisation. A cet effet, nous conseillons un retour au port d'attache en temps utile pour effectuer le nettoyage. Le matériel de nettoyage est disponible à bord ou auprès de l'organisateur. L'utilisation de produits détergents est interdite. Sur demande, ou si nécessaire, le nettoyage sera effectué par l'organisateur au tarif de FRS 90.-/heure.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'utilisation des bateaux pour des navigations nocturnes ou à l'occasion de manifestations comportant des risques particuliers.

L'organisateur décline toute responsabilité conséquente la perte, l'oubli ou le vol d'effets personnels dans ses locaux ou dans les bateaux mis à disposition.

L'organisateur décline toute responsabilité conséquente l'inobservation de ce qui précède.

Je souhaite participer au programme de location et utilisation partagée de bateaux proposé par GB WAYPOINT Gian Luca Brucchiotti à Prangins.

Nom : Prénom :

Adresse : NPA, lieu :

Tél. mob. : E-mail :

J'ai lu et j'accepte ce règlement, les conditions générales et tarifs GB WAYPOINT 2020

Date : Signature :